

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2009 à 18 heures

Etaient présents : Mmes ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY - PETIOT -,
MM. BENAZECH – DIMILTA – DUPONT – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS — RAYNAUD –
ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – TURLAIS -.

Absents excusés et représentés : MM. PUECH et SIADOUS -.

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

En application de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal en séance du 25 juin 2009, Monsieur le Maire a décidé de donner à bail à Monsieur et Madame PRADES Cyril l'appartement situé dans l'ancien presbytère de Burlats, précédemment occupé par Madame BURET pour un loyer mensuel de 539 €.

Dissolution du syndicat d'Electrification Burlats-Lacrouzette

Conformément à la lettre de Madame la Préfète du Tarn relative à la dissolution des syndicats d'électrification et à l'adhésion directe au Syndicat d'Electrification du Tarn des communes membres du syndicat, le Conseil Municipal accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification Burlats-Lacrouzette et demande l'adhésion de la Commune au Syndicat d'Electrification du Tarn.

Il charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

Attribution marchés assurance

Suite à la consultation lancée pour renégocier les contrats d'assurance, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de :

- **la société GROUPAMA** pour les lots :

- n°1 : Dommages aux biens et risques annexes, pour un montant de 2 986.91€ TTC.
- n°2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes, pour un montant de 578.45€ TTC.
- n°3 : Véhicules à moteur et risques annexes, pour un montant de 1 525.06€ TTC.
- n°4 : Assurance protection juridique de la collectivité, pour un montant de 359.70€ TTC.

- **la SMACL** pour le lot n°5 : Assurance juridique des agents et des élus, pour un montant de 201.65€ TTC.

Signature convention eau avec la Commune du Bez

Afin d'éviter une pénurie d'eau lors de sécheresse notamment, le réservoir de Sept-Faux pourrait être alimenté occasionnellement par la Commune du Bez qui accepte de fournir de l'eau moyennant le prix de 0.80€ le m³.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune du Bez pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Création postes d'agents recenseurs et de coordonnateur communal

Le recensement de la population devant se dérouler du 21 janvier au 20 février 2010, le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'agents recenseurs contractuels et un poste de coordonnateur communal pour cette période.

Une indemnité brute de 1032€ sera versée à chaque agent recenseur pour la réalisation de la mission confiée.

Transformation de poste

Le Conseil Municipal décide de transformer le poste de rédacteur en poste de rédacteur principal à compter du 1^{er} janvier 2010.

Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-passerelle

Le Conseil Municipal décide de créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-passerelle au sein des services techniques de la Mairie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le recrutement et signer la convention correspondante.

Attribution marché

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux d'aménagement aux abords de la collégiale et de l'église à l'entreprise STPR ROUMEGOUX pour un montant de 235 144.36 € TTC.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Dévolution travaux sécurisation des réseaux AEP et Assainissement

Considérant que la mise en place d'équipements de télégestion sur les ouvrages AEP et Assainissement serait nécessaire, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation suivant la procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux de sécurisation des réseaux Eau et Assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Décision modificative

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Couverture haut débit Dépôts et cautionnement reçus	2315-241	1010	165	1010

Il décide également les inscriptions de crédits suivantes :

- dépenses section d'investissement, article 2315-041 : + 12 500€
- recettes section d'investissement, article 1325-041 : + 12 500€

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds de Développement Territorial :

- pour le financement des travaux de réhabilitation de la partie restante qui est en ruine de l'ancienne papeterie des Salvages, les travaux s'élèvent à 241 153.57 € HT
- pour la réalisation de l'étude de sols du bâtiment polyvalent estimée à 3 257 € HT.

Afin de permettre la sécurisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dont le coût est estimé à 42 000 € HT, le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Demandes de subvention DGE.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DGE 2010 pour :

- le projet de création d'un espace d'activité intercommunal dont le coût est évalué à 422 440 € HT, une subvention de 30 %, soit 126 732 € est sollicitée.
- le projet d'extension de l'atelier municipal dont le montant des travaux est estimé à 73 160 € HT ; une subvention de 50 % est sollicitée, soit 36 580 €.

Extension réseau public d'AEP

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable sur le secteur de la Ferrière dont le coût estimatif s'élève à 60 950€ HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour le financement de ces travaux.

Crédits de fonctionnement alloués aux écoles primaires de la Commune.

Afin de prendre en charge l'entretien du photocopieur dans les écoles, le conseil Municipal décide d'attribuer à chaque école, par année civile à compter du 1^{er} janvier 2010, une somme de 8 € par enfant inscrit au 1^{er} janvier de l'année concernée, s'ajoutant aux 30 € déjà alloués pour les fournitures scolaires.

Cette opération sera réalisée à budget constant.

Acceptation participations.

Travaux d'eau :

Plusieurs administrés du secteur de Sept-Faux et Carauce ont déposé une demande afin de profiter des travaux de maillage de réseaux d'AEP sur le secteur pour raccorder leur habitation au réseau et proposent de verser une participation pour ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux et accepte les propositions de participations.

Travaux de goudronnage :

Monsieur et Madame FABRE, domiciliés 15 avenue du Sidobre aux Salvages ont déposé une demande de goudronnage en limite de leur propriété et propose de participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte cette participation ainsi que le principe de réaliser ces travaux.

Répartition prix des concessions dans les cimetières

Le Conseil Municipal décide que le montant encaissé lors de la vente des concessions dans les cimetières communaux sera affecté pour 2/3 à la Commune et pour 1/3 au Centre Communal d'Action Sociale.

Admission en non valeur

Considérant que Madame le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer la somme de 103.32 € relative à des frais de repas dans les cantines scolaires, le Conseil Municipal décide d'admettre cette somme en non valeur.

Indemnité de Conseil et de Budget

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- d'accorder à Madame Bosc, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} avril 2009, date de son installation ainsi que l'indemnité de confection de documents budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2010
- d'accorder à Monsieur Brunier, ancien comptable, l'indemnité de conseil pour le 1^{er} trimestre 2009 et l'indemnité de confection de documents budgétaires au titre de l'année 2009.

Restitution de biens

Une maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté de Communes Sidobre Val d'Agout pour les travaux d'aménagement de locaux pour la base de Canoë Kayak et pour l'aménagement de l'espace culturel de la papeterie des Salvages.

Ces opérations étant terminées, le Conseil Municipal décide de réintégrer dans le patrimoine de la Commune l'ensemble de ces biens immobiliers et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette réintégration.

Cession de la moitié du lit de la rivière au droit des propriétés communales

Afin que la Ville de Castres soit propriétaire de l'ensemble du périmètre de protection immédiate du captage du « Bridou » situé sur la Commune de Burlats, le Conseil Municipal accepte de céder à l'euro symbolique à la Commune de Castres la moitié du lit de la rivière situé au droit des propriétés communales (parcelle cadastrée section AL n°75 et chemin rural de Burlats à Gourtaud).

Cette cession est consentie sous réserve que soient maintenues toutes les activités existantes et les activités de pleine nature (canotage, pêche ...).

Motion, Liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet

Le Conseil Municipal retient, par 15 voix pour et 4 voix contre, l'option émise par l'Etat de la mise en concession autoroutière pour achever la mise en 2 x 2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.
